

- Article 26 : Conditions préalables à la soumission d'une plainte à l'arbitrage
- Article 27 : Soumission d'une plainte à l'arbitrage
- Article 28 : Consentement à l'arbitrage
- Article 29 : Arbitres
- Article 30 : Constitution d'un tribunal lorsqu'une Partie néglige de nommer un arbitre ou que les parties contestantes sont incapables de s'entendre sur un arbitre en chef
- Article 31 : Entente quant à la nomination des arbitres
- Article 32 : Jonction
- Article 33 : Notification à la Partie non contestante
- Article 34 : Documents
- Article 35 : Participation de la Partie non contestante
- Article 36 : Lieu de l'arbitrage
- Article 37 : Objections préliminaires relatives à la compétence ou à l'admissibilité
- Article 38 : Accès du public aux audiences et aux documents
- Article 39 : Observations présentées par une partie non contestante
- Article 40 : Droit applicable
- Article 41 : Interprétation des annexes
- Article 42 : Rapports d'experts
- Article 43 : Mesures provisoires de protection
- Article 44 : Sentence finale
- Article 45 : Caractère définitif et exécution de la sentence
- Article 46 : Généralités
- Annexe C.26 : Renonciation type requise en vertu de l'article 26 du présent accord
- Annexe C.27 : Soumission d'une plainte à l'arbitrage
- Annexe C.39 : Observations présentées par des parties non contestantes

SECTION D – PROCÉDURE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS ENTRE ÉTATS

- Article 47 : Différends entre les Parties

SECTION E – DISPOSITIONS FINALES

- Article 48 : Consultations
- Article 49 : Étendue des obligations
- Article 50 : Commission
- Article 51 : Exclusions
- Article 52 : Application et entrée en vigueur
- Annexe E.51 : Exclusions du règlement des différends